

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## Arrêté du 14 avril 2026 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse

La ministre de la Culture,

**vu** le code de l'éducation, notamment son article L.362-1;

**vu** l'arrêté du 21 novembre 2024 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation, notamment son article 25 ;

**vu** la demande de l'intéressée en date du 9 juillet 2025 ;

**vu** l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 3 avril 2026 ;

### ARRÊTE

#### Article 1er

Madame Célia AMADE est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de de la renommée particulière dans l'option danse classique.

#### Article 2

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 14 avril 2026

Pour la ministre et par délégation

Pour la directrice générale de la démocratie culturelle,  
des enseignements et de la recherche et par  
délégation

Anne NOUGUIER

Adjointe au sous-directeur des enseignements  
spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la  
recherche de la création artistique

